

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JANVIER 2017

Convocation du 19 janvier 2017
Affichée le 19 janvier 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc, BECK Isabelle.

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), ARON Estelle.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016 a été adopté un par 11 voix et 1 abstention.

ORDRE DU JOUR

1. Assainissement : redevance 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la participation financière à verser au SDEA en 2017, et, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions.

Décide de fixer la redevance assainissement pour 2017 comme suit :

- Part proportionnelle : 1,40 €/m³,
- Part fixe : 112 € par immeuble avec 1 ou 2 logements, plus 56 € par logement supplémentaire.

2. Divers travaux d'investissement à inscrire au budget 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'inscrire en section d'investissement du budget 2017 les travaux suivants :

- Travaux de zinguerie réalisés sur le bâtiment de l'église par l'entreprise RPH de Hochfelden pour un montant 1.934,22€ TTC à l'article 21318.
- Prestations réalisées par le cabinet Carbiener dans le cadre des travaux de rénovation du Centre Socioculturel pour un montant de 2.112,00€ TTC à l'article 21318.

3. Achat d'un photocopieur

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le photocopieur de la mairie dont l'achat date de 2012, car le contrat d'entretien arrive à échéance et qu'il ne sera pas renouvelé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient l'offre de la société Buro+ pour l'achat d'un photocopieur couleur Olivetti MF254 plus pour un montant de 3.900 HT ;

- décide de souscrire le contrat de maintenance s'y rapportant.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant, dont le contrat de maintenance.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 (article 2183) et aux budgets suivants pour le contrat de maintenance.

4. Vide-maison 141 rue de l'Eglise : encaissement du produit des ventes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2016 autorisant le maire à organiser le vide-maison de l'immeuble situé au 141, rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à encaisser les sommes suivantes :

- Un braséro vendu à M. Brucker Jean pour un montant de 20€
- Diverses pièces de vaisselle à M. Bertrand Pierre pour un montant de 40€
- Un pied de biche et 2 cordes à M. Ogé Jean-Louis pour un montant de 4€
- Un coffre en bois et divers objets de ménage à M. Gaillard Stéphane pour un montant de 55€
- Des tuteurs en bois à M. Patrice Weiss pour un montant de 30€
- Poignées de porte et divers objets de ménage à M. Buchholzer Claude pour un montant de 10€

Le mobilier n'ayant pas trouvé d'acquéreur a été offert à Emmaüs, conformément à la délibération du 1^{er} décembre 2016 autorisant le maire à offrir les invendus à des organismes de charité. L'ensemble de ce mobilier doit être sorti de l'inventaire.

Ces sommes seront inscrites au budget 2017 à l'article 775.

5. Marchés effectués dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du Code des Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération en date du 14.4.2014 donnant délégation au maire, dans le cadre de article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe le Conseil Municipal des marchés suivants :

- Travaux de zinguerie réalisés sur les bâtiments de l'église et de l'école par l'entreprise RPH de Hochfelden pour un montant de 4.154,81€ HT, soit 4.985,77€ TTC à l'article 21318,
- Installation d'une serrure anti-panique au Centre Socioculturel par l'entreprise Scherer de Mommenheim pour un montant de 826,46€ TTC,
- Marquage au sol de la voirie par l'entreprise Signatures de Heillecourt pour un montant de 2.020,68€ TTC,
- Achat de 3 poubelles pour la voirie auprès de la société Leader Equipement de Remoulins pour un montant de 703,20€ TTC,
- Achat de bancs pour l'école auprès de la menuiserie Maurice d'Ettendorf pour un montant de 660,00€ TTC,
- Achat de vitrines d'affichage auprès de la menuiserie Maurice d'Ettendorf pour un montant de 2.745,60€ TTC.

6. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable pour la commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable pour la commune, déclare, à l'unanimité, qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

7. Motion : avant-projet du PADD : demande de réouverture de la gare

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'Avant-projet de PADD et après en avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions,

- Note que dans la politique d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn manifeste un attachement à l'utilisation des haltes ferroviaires et des transports collectifs,
- Note qu'à ce jour aucun train de voyageurs ne s'arrête entre Mommenheim et Obermodern dont les parkings sont régulièrement saturés,
- Note que l'Avant-Projet du PADD ignore totalement l'existence de la voie ferrée passant à Ettendorf,
- Rappelle que la commune d'Ettendorf dispose à côté du bâtiment de l'ancienne gare d'un parking d'au moins 200 places extensible et immédiatement disponible,
- Souhaite la réouverture de cette gare afin d'améliorer la qualité des services aux habitants de ce secteur, voire des secteurs limitrophes et ainsi répondre aux besoins locaux,
- Demande que soit inscrit dans le paragraphe A.3 « organisation des équipements », la mention suivante : « permettre la réouverture de la gare d'Ettendorf afin de favoriser l'utilisation des transports collectifs dans le secteur »

Pour extrait conforme
Ettendorf le 27 janvier 2017

Le Maire, Patrice WEISS